

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la ratification de la rémunération de la présidence et des membres de la Fondetec.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission, sous la présidence de M. Jacques Pagan, a examiné le courrier de ratification du 11 février 2016 à propos de l'augmentation de la rémunération de la présidence et de celle des membres du conseil de fondation de la Fondetec lors de sa séance du 11 mai 2016.

La rapporteuse remercie M. Jorge Gajardo Muñoz pour ses excellentes notes de séance.

Préambule

Lors de la dernière audition de la Fondetec par la commission des finances, il avait été demandé à sa direction de développer un projet à la suite du transfert de la subvention de l'incubateur ESS Essaim. C'est pourquoi, avant de traiter spécifiquement de l'objet D-24, M. Jérôme Favoulet, directeur, M^{me} Anne-Marie Gisler, présidente de la Fondetec en présence de M^{mes} Sandrine Salerno, conseillère administrative responsable du département des finances et du logement, Valentina Wenger, collaboratrice personnelle de la magistrate et Chiara Barberis, cheffe du Service Agenda 21 ont présenté cet élargissement des activités de la Fondetec. Comme cette présentation n'est pas liée à un objet revenant devant le plénum, il a semblé utile à la rapporteuse de mentionner ce moment d'information.

Séance du 11 mai 2016

Audition de M^{me} Anne-Marie Gisler et de M. Jérôme Favoulet, respectivement présidente du conseil et directeur de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec)

En 2015, le conseil de fondation, dans sa nouvelle composition, s'est penché sur la rémunération de la présidence et des membres du conseil. Les montants des jetons de présence ont été alignés sur ceux des autres commissions extraparlémentaires. En fait, pour mémoire, l'adossement des jetons à ceux des commissions extraparlémentaires avait été inscrit dans les statuts par crainte que les membres ne s'octroient des rémunérations excessives. Depuis 2011 le montant de ces jetons n'avait pas été adapté. Il s'agit ici d'une augmentation légitimée par cette simple mise à niveau.

M^{me} Anne-Marie Gisler précise effectivement que la première motivation est celle de niveler les rémunérations sur celles d'autres organes semblables mais que l'augmentation du nombre des séances du conseil est aussi une réalité. Elle ajoute que les membres du conseil ne sont plus défrayé-e-s depuis plusieurs années au nombre de dossiers étudiés et des heures de séances, mais seulement pour leur présence aux réunions: le conseil tient généralement 22 séances par an, dont les plus courtes durent de 18 h à 20 h 30 et les plus longues jusqu'à 23 h.

Condensé du courrier du 11 février 2016 pour mémoire

Les jetons de présence des membres du conseil s'élèveront dès le 1^{er} janvier 2016 à 110 francs au lieu de 100 et ceux de la présidence à 154 francs au lieu de 140.

Prise d'acte

Par 13 oui (1 UDC, 2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 MCG, 2 DC, 1 LR) et 2 abstentions (2 LR), la commission prend acte du rapport D-24 à la majorité.